Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260402-D2026025-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

INSTANCES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA « SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE »	**2026-025**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5 ;
Vu le Code de commerce.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Roger THOMAZO pour assurer la représentation de la commune de Bubry au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable,
- **DESIGNE** M. Roger THOMAZO pour assurer la représentation de la commune de Bubry au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable,
- **AUTORISE** M. Roger THOMAZO à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Anne LE GUYADER-GRANDVALET

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY * 56 (MORBIHAN) *